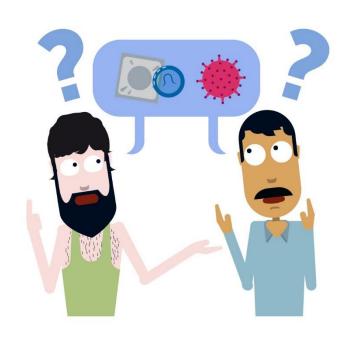
FICHE

ÉDUCATION SEXUELLE NO. 2/5:

ÉDUCATION SEXUELLE ET PRÉVENTION

DES INFECTIONS SEXUELLEMENT TRANSMISSIBLES (IST Y.C. VIH)

ET DE L'APPAREIL GÉNITAL (IAG)



PARLER DU VIH, DES AUTRES IST ET DES IAG À L'ÉCOLE NE SE RÉSUME PAS À DÉROULER UN PRÉSERVATIF SUR UNE BANANE!

IMPRESSUM

Secrétariat Alliance pour une éducation sexuelle en Suisse

info@alliance-educationsexuelle.ch / www.alliance-educationsexuelle.ch

RÉDACTION: Caroline Jacot-Descombes, Annelies Steiner

RELECTURE: Susanne Rohner, Gilberte Voide Crettenand, Erika Glassey, Florent Jouinot

MISE EN PAGE: Daniela Enzler ILLUSTRATION: Alain Robert ICONS: made by Good Ware from www.flaticon.com

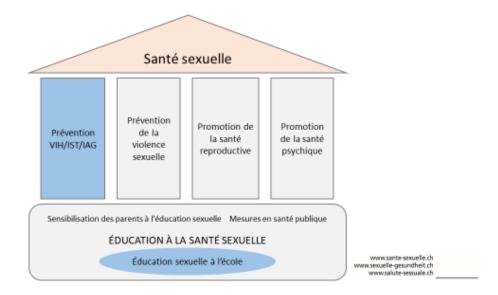
PARLER DU VIH, DES AUTRES IST ET DES IAG À L'ECOLE NE SE RÉSUME PAS À DÉROULER UN PRÉSERVATIF SUR UNE BANANE!

La Commission fédérale pour la santé sexuelle (CFSS) a développé en 2015 une définition de la santé sexuelle. Pour atteindre les objectifs en matière de santé sexuelle, elle identifie cinq domaines d'action et, pour chacun d'eux, des interventions nécessaires et des mesures de politiques publiques. La prévention du VIH, des autres IST et des IAG constitue l'un de ces domaines d'action et s'appuie en même temps sur le domaine d'action de l'éducation à la santé sexuelle.

Cette fiche d'information présente l'apport de l'éducation sexuelle au domaine d'action « prévention du VIH, des autres IST et des IAG». Elle donne un aperçu des définitions, du droit, des chiffres clés et des recommandations.

ÉDUCATION SEXUELLE ET PRÉVENTION DU VIH, DES AUTRES IST ET DES IAG

Dans le domaine d'action « prévention du VIH, des autres IST et des IAG», la Commission fédérale pour la santé sexuelle (CFSS) se réfère au <u>Programme national VIH et autres infections sexuellement transmissibles (PNVI) 2011-2017 (prolongé jusqu'en 2021)</u>, développé par l'Office fédéral de la santé publique (OFSP). L'objectif de ce programme est de réduire le nombre de nouveaux cas d'infections sexuellement transmissibles (y.c. VIH), de dépister et traiter les infections de manière optimale et d'éviter les complications et séquelles de celles-ci. La CFSS a ajouté à ce domaine d'action la prévention et le dépistage précoce des cancers causés par les papillomavirus humains (HPV). <u>La nouvelle loi sur les épidémies</u> fixe les compétences dans ce domaine d'action. La Confédération et les cantons sont responsables de la mise en œuvre du programme, de même que les organisations spécialisées des domaines de la santé et de la santé sexuelle, de la médecine, de la prévention, du conseil psychosocial, de l'éducation, de la formation et/ou de la jeunesse¹.



¹CFSS (2015): Santé sexuelle – une définition pour la Suisse (p.4/5). Consulté en ligne le 23.01.2019: https://www.bag.ad-min.ch/dam/bag/fr/dokumente/mt/p-und-p/eksg/sexuelle-gesundheit-definition-schweiz.pdf. Consulté en ligne le 23.01.2019: https://www.bag.ad-min.ch/dam/bag/fr/dokumente/mt/p-und-p/eksg/sexuelle-gesundheit-definition-schweiz.pdf. Consulté en ligne le 23.01.2019: https://www.bag.ad-min.ch/dam/bag/fr/dokumente/mt/p-und-p/eksg/sexuelle-gesundheit-definition-schweiz.pdf. Consulté en ligne le 23.01.2019: https://www.bag.ad-min.ch/dam/bag/fr/dokumente/mt/p-und-p/eksg/sexuelle-gesundheit-definition-schweiz.pdf.



BASES JURIDIQUES²

- En matière de prévention du VIH, des autres IST et des IAG, il faut se référer à <u>la loi sur les épidémies</u> qui contient des directives pour la prévention des infections sexuellement transmissibles. La loi sur les épidémies est mise en œuvre à l'aide du <u>programme national VIH et autres infections sexuellement transmissibles (PNVI)</u>. Dans le PNVI, l'éducation sexuelle est définie comme une mesure importante de promotion de la santé. Elle vise à encourager des comportements de protection efficace chez les jeunes.
- Le droit à des prestations et au remboursement des frais est régi par <u>la Loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal)</u>, <u>l'Ordonnance sur l'assurance-maladie (OAMal)</u> et <u>l'Ordonnance sur les prestations de l'assurance des soins (OPAS)</u>. Les caisses d'assurance maladie remboursent les analyses prescrites et le traitement du VIH, des autres IST et des IAG après déduction de la franchise et de la quote-part. Si les dépistages sont effectués de manière anonyme, les coûts doivent être pris en charge directement par la personne concernée. Pour garantir un accès à bas seuil, de nombreux centres de santé sexuelle proposent des dépistages anonymes à prix préférentiel, en particulier pour les jeunes. Il est donc important que les jeunes ayant des moyens financiers limités et ne pouvant recourir à leur assurance maladie sachent que de tels dépistages sont disponibles dans <u>les centres de santé sexuelle</u>. C'est une information transmise lors des cours d'éducation sexuelle à l'école.
- L'art. 8, al. 2 de la Constitution fédérale contient une protection complète contre la discrimination émanant de l'État, par exemple liée au VIH, à d'autres IST ou aux IAG. En revanche, le droit privé ne prévoit pas de protection complète contre les discriminations liées à une infection, quels que soient les espaces de vie. En matière de droit du travail, on peut par exemple lire dans <u>l'art. 336 du Code suisse des obligations</u> une protection implicite contre le licenciement abusif en raison d'une infection au VIH qui n'affecte pas la capacité de travail. Dans ce contexte, les mesures préventives revêtent une importance centrale. L'éducation sexuelle thématise le VIH, les autres IST et les IAG. Elle permet de donner des informations correctes et de combattre les préjugés. Les élèves apprennent aussi ce que signifie vivre avec le VIH. Dans ce sens, l'éducation sexuelle contribue à prévenir les discriminations, à promouvoir le respect et à soutenir la santé psychique des personnes concernées.



DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

- L'éducation sexuelle transmet aux élèves des informations provenant d<u>es directives et recommandations concernant le VIH et autres IST</u>³ et <u>du Plan de vaccination suisse</u>⁴. Les élèves ont alors des connaissances sur le VIH, les autres IST et les IAG leur permettant de prendre des décisions sur leur propre santé.
- Les recommandations du <u>Rapport du Conseil fédéral en réponse au postulat 14.4115 Regazzi du 10 décembre 2014</u> ne sont pas contraignantes mais définissent les <u>standards de l'OMS Europe pour l'éducation sexuelle</u> comme une référence pour la Suisse. Dans les standards, la thématique du VIH, des autres IST et des IAG est complètement intégrée.

² Recher, Alecs (2017). Sexuelle und reproduktive Gesundheit und diesbezügliche Rechte. Eine Bestandesaufnahme zum Recht der UNO, des Europarates und der Schweiz. SEXUELLE GESUNDHEIT Schweiz. Consulté en ligne le 29.05.2019: https://www.sante-sexuelle.ch/wp-content/uploads/2018/01/Sexuelle-und-reproduktive-Gesundheit-und-Rechte 1.pdf

³ Élaborés et publiés par l'Office fédéral de la santé publique et par la Commission fédérale pour la santé sexuelle (CFSS).

⁴ Élaboré par la Commission fédérale pour les vaccinations (CFV) - incluant des spécialistes de pédiatrie, de médecine générale, de médecine interne, de maladies infectieuses, d'épidémiologie, et de santé publique – en collaboration avec l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) et Swissmedic.



CHIFFRES CLÉ

- 4 % des répondant.e.s entre 24 et 26 ans (3.7 % des femmes et 4.3 % des hommes) avaient déjà contracté la chlamydia⁵.
- 45 % des répondant.e.s ont déjà effectué un dépistage du VIH. La plupart l'a fait dans le cadre d'un bilan de santé ou dans le but de renoncer au préservatif lors d'une relation stable⁶.
- 23 % des répondant.e.s ont été vacciné.e.s contre le HPV (39 % des femmes et 8 % des hommes), 41 % n'ont pas été vacciné.e.s car ces personnes étaient soit contre la vaccination soit ne savaient pas qu'elle existait. Enfin 36 % ne savaient pas s'ils ou elles étaient vacciné.e.s⁷.
- 7% des répondant.e.s ayant reçu une éducation sexuelle principalement par l'école ont contracté une fois une IST au cours de leur vie, 8% ayant eu une éducation sexuelle principalement de leurs parents contre 11% par Internet ou par les pairs⁸.
- 96% des centres en santé sexuelle participant au monitoring sur la santé sexuelle en Suisse citent la prévention du VIH et des autres IST comme étant un thème principal en éducation sexuelle⁹.



ARGUMENTS POUR L'ÉDUCATION SEXUELLE HOLISTIQUE

- L'éducation sexuelle holistique transmet des informations et des connaissances et renforce les compétences psychosociales. Dans le domaine du VIH, des autres IST et des IAG, cela signifie que les jeunes apprennent les règles du safer sex, comment réduire les risques et dommages liés aux IST, mais aussi comment se respecter et respecter les autres, comment communiquer, négocier et agir sans violence, comment demander du soutien, etc. L'objectif est que les enfants et les jeunes puissent utiliser des informations et compétences dans leur vie quotidienne. Pour que la prévention du VIH, des autres IST et des IAG soit efficace, une éducation sexuelle holistique est nécessaire pour aider les jeunes à passer de la théorie à la pratique.
- La discrimination à l'égard des personnes vivant avec le VIH reste très répandue. L'éducation sexuelle holistique explique aussi comment on vit aujourd'hui avec le VIH et les obstacles auxquels sont confrontées les personnes infectées. Ainsi elle contribue à la solidarité envers les personnes concernées.
- La médecine a fait des progrès dans le domaine du VIH. Il existe des médicaments pour la prophylaxie préexposition contre le VIH mais leur coût, contrairement par exemple à la vaccination contre le HPV recommandée par l'OFSP, n'est actuellement pas couvert par l'assurance maladie obligatoire. Les personnes séropositives qui ont une charge virale indétectable grâce à leur traitement ne transmettent pas le VIH, y compris lors de rapports sexuels. Suite à ce progrès médical, les messages de prévention ont été adaptés mais ceci a déclenché des discussions controversées au sein de la société, qui sont aussi présentes chez les enfants et les jeunes. Les services d'éducation sexuelle bien intégrés dans un réseau professionnel en santé sexuelle permettent de garantir un cours d'éducation sexuelle à jour aussi sur ces sujets qui évoluent rapidement avec les progrès de la médecine.

⁵ Barrense-Dias Y, Akre C, Berchtold A, Leeners B, Morselli D, Suris J-C. Sexual health and behavior of young people in Switzerland. Lausanne, Institut universitaire de médecine sociale et préventive, 2018 (Raisons de santé 291). Consulté en ligne le 15.05.2019: http://dx.doi.org/10.16908/issn.1660-7104/291

 $^{^{\}rm 6}$ Barrense-Dias Y. et al. 2018, op. cit.

⁷ Idem

⁸ Barrense-Dias Y, Akre C, Berchtold A, Jacot-Descombes C, Leeners B, Morselli D, Suris JC (ou Barrense-Dias Y et al.), Does the primary resource of sex education matter ? A Swiss national study, Journal of Sex Research. Consulté en ligne le 21.06.2019: https://www.tandfonline.com/eprint/G5irmz9KNarbcVMej76D/full?target=10.1080/00224499.2019.1626331

⁹ SEXUELLE GESUNDHEIT Schweiz (2018). Monitoring der Sexuellen Gesundheit in der Schweiz – Ergebnisse aus der zweiten Onlinebefragung für das Jahr 2016. Consulté en ligne le 15.05.2019: https://www.sante-sexuelle.ch/wp-content/uploads/2018/06/Monitoring Sexuelle-Gesundheit CH 2016.pdf